La Revue de

nord nature Environnement

Fédération régionale

membre de France Nature Environnement

Nature - Environnement - Equilibre durable

Eau potable

L'éducation à l'environnement

José Godin nous a quittés

n°173
mars 2019
46ème année
Prix : 5 euros

SOMMAIRE

Revue trimestrielle de Nord Nature Environnement

Fédération régionale
des associations d'étude et de protection
de la nature et de l'environnement.
Membre de France Nature Environnement

Fédération Nord Nature Environnement
MRES, 23 rue Gosselet
59000 Lille

Ouvert au public du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 16h

Tél : 03 20 88 49 33

Directrice de publication
Jacqueline Istas

Frappe
Auteurs des articles

Maquette
Nicolas Buriez, Jacqueline Istas, Blanche Castelain

Abonnements
Jacqueline Istas

Impression
Tanghe Printing, 20 bvd Industriel
B-7780 Comines
Revue entièrement imprimée
sur papier recyclé

La reproduction des illustrations est soumise à autorisation

Tirage : 250 exemplaires

Fascicule 173, mars 2019,
46ème année
ISSN 1634-149X
CPPAP 0321G88613

La Fédération en ligne :
www.nord-nature.org

Et pour nous contacter :
secretariat@nord-nature.org

Éditorial

José Godin nous a quittés - J. Istas p.1

Mobilisation

Pour la défense de l' environnement, un nouveau souffle p.3

Nature

Déclin inquiétant des insectes - J.Istas p.4

PLU

Avis de la fédération sur le PLU2 de la MEL soumis à enquête publique. - Nord Nature Environnement p.5

Eau

Une interconnexion générale, des carrières en fosses profondes de l'Avesnois au Dunkerquois ...La solution à tous nos problèmes d'eau potable en matière de pollution et d'approvisionnement ?- J Danloux p.7

Nature

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement et à la nature au sein de Nord Nature Environnement - N. Buriez p.12

Nature

Petite histoire du saule têtard - C. Dionisio p.15

Fiscalité

Moratoire sur la fiscalité des carburants : une régression grave. Communiqué de France Nature Environnement p.16

Couverture : Saule têtard.
Photo. Nord Nature Environnement

José Godin nous a quittés

par Jacqueline Istas
Secrétaire générale de Nord Nature Environnement

Editorial

Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais membre du Conseil d'Administration de Nord Nature Environnement, José Godin est décédé le 1er février 2019.

Maître de conférences honoraire à l'Université des Sciences et Technologies de Lille, scientifique et homme de terrain, José Godin a oeuvré efficacement dans un langage accessible à tous pour faire connaître la faune sauvage, notamment les oiseaux, afin d'en faciliter une protection efficace.

Ainsi, à une époque où très peu de textes étaient publiés dans la presse sur la nature et l'environnement, dès 1974, quand était paru le premier fascicule de ce qui allait devenir notre revue, puis au cours des années suivantes il avait fait paraître des articles très précis sur les relations existant entre les oiseaux et les milieux où ils vivent[1].

Son action ne se limitait pas à l'observation de la nature . Il était un grand militant. Ainsi il s'était élevé contre les préjugés concernant certaines espèces de la faune sauvage, renards, belettes etc., considérées comme « nuisibles » par les chasseurs et les piégeurs et, par suite, classées comme telles dans des arrêtés préfectoraux. Il avait élaboré sur ce sujet un dossier très complet sur tous les animaux pris en considération dans les listes préfectorales[2].

Il s'élevait contre tout ce qui nuisait à la faune sauvage, notamment contre certaines pratiques de la chasse. Dès la période pionnière de Nord Nature il avait attiré l'attention sur plusieurs d'entre elles[3].

Il intervenait directement auprès des autorités, par exemple auprès des préfets pour demander la suspension de la chasse au gibier d'eau en période de grand froid, les oiseaux, affectés par le gel des étangs et des sols, accédant alors difficilement à leurs ressources alimentaires. Et en même temps il prévenait de ses démarches Nord Nature, devenue ensuite Nord Nature Environnement, ce qui nous aidait à agir en cohérence avec le G.O.N..

En interne, au sein de notre Conseil d'Administration, bien qu'il fût plus compétent sur le plan naturaliste que beaucoup d'entre nous, il ne pontifiait pas . Il faisait part de ses positions sans détours, avec franchise, simplicité et cordialité.

Editorial

Pendant plusieurs dizaines d'années, tant que sa santé le lui a permis, il a coopéré avec notre fédération. Pour cette coopération, pour les compétences, le dévouement et le dynamisme qu'ils mis au service de notre cause commune, rendons-lui hommage.

1 - « Quelques réflexions sur les oiseaux des marécages », par José Godin, fascicule 1 de Nord Nature, 1er semestre 1974. « Les différents milieux du Nord-Pas-de-Calais et leur avifaune » par José Godin, fascicule 18 de Nord Nature, 1er trimestre 1980.

2 - « Nuisibles !...Vous avez dit nuisibles ? » revue de Nord Nature, fascicule 61, 4ème trimestre 1990.

3 - « A propos de l'affaire de Bray-Dunes, quelques commentaires sur la chasse », par José Godin, fascicule 5 de Nord Nature,1er semestre 1976.

Pour la défense de l' environnement, un nouveau souffle

par Jacqueline Istas

226 réunions de commissions officielles en 2017, 182 en 2018 dans lesquelles les représentants de Nord Nature Environnement ont consacré beaucoup de temps.

Or jusqu'ici nous n'avons pu obtenir que de petits pas de la part des décideurs politiques. Le gouvernement français, comme ses prédécesseurs, ne prend pas de mesures à la hauteur des enjeux, et parfois même pas de mesures du tout. Au jour où j'écris ces lignes, le moratoire sur la taxe carbone , « une régression grave », comme l'a souligné France Nature Environnement, est toujours en vigueur. La sortie du nucléaire se fait attendre. L'usage massif de pesticides continue à être autorisé pour les agriculteurs, c'est à dire à sévir sur la plus grande partie des espaces cultivés.

Mais nous assistons enfin à une prise de conscience croissante des problèmes environnementaux dans une partie de la population et deux faits ont marqué l'actualité : la formation de nouveaux collectifs et l'implication de jeunes.

De nouveaux collectifs

Un collectif est différent d'une fédération. Les associations membres d'une fédération comme Nord Nature Environnement, tout en étant autonomes, approuvent l'ensemble des buts de cette fédération. Les groupes d'un collectif peuvent être très différents les uns des autres et n'avoir qu'un seul objectif commun, mais pour cet objectif, ils agissent ensemble.

Sur proposition de la MRES[1] un collectif « **Ensemble pour le climat en Hauts de France** » s'est constitué à Lille en septembre 2018.

A Arras, suite à une proposition lancée en octobre par Nord Nature Arras **un collectif arrageois pour le climat** s'est créé en décembre 2018. Il regroupe en plus de Nord Nature Arras des associations et des groupes qui ne sont pas tous environnementalistes, qui ont parfois un style différent du nôtre, mais veulent que des mesures concrètes et efficaces soient prises pour lutter contre les dérèglements climatiques, et nous unissons nos forces.

Ce collectif a organisé en 2019 la marche arrageoise pour le climat en janvier et une conférence-débat avec un climatologue en février.

La mobilisation des jeunes

Comme nous l'avons constaté, les jeunes sont malheureusement rares à prendre une part active régulière dans la plupart de nos associations, en raison, entre autres, de leur manque de disponibilité et de la mobilité géographique qui est imposée à beaucoup d'entre eux[2]. Mais ils sont généralement nombreux à participer à des manifestations ponctuelles et ce fut le cas lors des marches pour le climat. Nous en voyons aussi arriver dans les réunions de nos collectifs. En plus, fait nouveau, actuellement étudiants et lycéens lancent eux-mêmes des actions.

Dans divers pays du monde s'est développé le mouvement Fridays for Future, des grèves scolaires que mènent de nombreux jeunes pour

demander à leurs dirigeants des actions en faveur du climat.

En France, des étudiants des Universités d'Ile de France ont préparé à destination du Ministère de la transition écologique et solidaire un manifeste intitulé « Zéro degré ou zéro pointé » en référence à l'augmentation de la température planétaire. Ils demandent l'engagement du gouvernement à trouver des solutions à court terme pour une réduction annuelle de 4% des émissions de gaz à effet de serre.

Des étudiants des Grandes Écoles, notamment Polytechnique, HEC, l'École Normale Supérieure, CentraleSupélec, AgroParisTech, se sont contactés et ont rédigé ensemble un manifeste. Constatant que « *le système* » dont ils font partie les oriente vers des postes souvent incompatibles avec le fruit de leurs réflexions et les enferme « *dans des contradictions quotidiennes* », ils demandent dans ce manifeste : « *A quoi cela rime-t-il de se déplacer à vélo quand on travaille pour une entreprise dont l'activité contribue à l'accélération du changement climatique ou à l'épuisement des ressources ?* » Alors une idée novatrice a émergé : choisir leur poste professionnel en fonction du comportement écologique de l'employeur. Cela ne leur sera peut-être pas facile, mais c'est une idée porteuse d'espoir pour l'avenir.

1 - MRES = Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités

2 - Cf. « répartition hommes / femmes, âges de la vie et bénévolat associatif », par Jacqueline Istas, revue de Nord Nature Environnement, n° 172, novembre 2018

Déclin inquiétant des insectes

par Jacqueline Istas

Ces dernières années, nous avons pu remarquer dans nos jardins, dans nos campagnes ou sur nos pare-brises, que nous voyons de moins en moins d' insectes. Ce n'est malheureusement pas qu'un phénomène local.

Publiée le 10 février dernier dans la revue Biological Conservation, une étude menée par des chercheurs d' universités australiennes à partir de 73 études de long terme effectuées au cours des quarante dernières années, représente un premier rapport mondial sur l'évolution des populations d'insectes*. Il est alarmant : 40% des espèces d'insectes sont en déclin sur l'ensemble de notre planète au détriment de l'équilibre des écosystèmes. Les causes ? L'urbanisation, la déforestation et la pollution et surtout l'utilisation généralisée de pesticides de synthèse.

Parmi les insectes touchés, il y a les pollinisateurs dont le rôle est indispensable pour assurer le tiers de l'alimentation des êtres humains à l'échelle mondiale.

* Source : le Monde, édition du 14 février 2019

Avis de la fédération Nord Nature Environnement sur le PLU2 de la MEL soumis a enquête publique

par Nord Nature Environnement, le 31 décembre 2018

A - Cadre général

Ce qui est mis à l'enquête, c'est un ensemble de plans (par commune,…) et de réglementations définissant, en détail, l'occupation future de l'espace dans la MEL. A cet ensemble de pièces est joint une Annexe. Tous les habitants de cette métropole peuvent consulter les projets pour leur espace (au sens restreint comme au sens large).

En même temps, dans cette annexe figure « un avis des personnes publiques associées ». Dans ce document, on s'aperçoit (pages 221 et suivantes) que :

- le Préfet du Nord s'est opposé au projet présenté par la MEL, en l'état, et sur divers points.
- Le président de la MEL lui a répondu en annonçant des modifications (sans cartographie) qu'il compte donc apporter à ce PLU.
- La réponse du Préfet signifiant que dans ces conditions ce projet deviendrait acceptable pour ce qui est de la ressource en eau.

Autrement dit, le citoyen qui consulte, durant l'enquête, le plan de son quartier, ou plus, et son projet d'aménagement peut être induit en erreur profonde car ce qu'il a lu dans le dossier d'enquête est peut-être déjà caduc par rapport à l'accord entre le Préfet et le Président de la MEL.

Finalement, cette enquête est un déni de démocratie.

B - La protection de l'Homme dans son environnement :

1- Le présent et le futur de l'alimentation en eau potable (AEP)

A l'heure actuelle, pour son alimentation en eau potable, la MEL fait « le grand écart entre Aire sur la Lys (pompage de Moulin le Comte) et Locquignol » (en forêt de Mormal). A Moulin le Comte, c'est de l'eau de la Lys qui est pompée pour être envoyée dans la MEL comme eau potable. A Locquignol on pompe une eau de bonne qualité car il n'y a, à la surface, pas de pesticides d'origine agricole ni de résidus des transports routiers, ni industrie. Au centre de ce grand écart, les champs captants au sud de Lille apportent plus de 50% de l'alimentation de la MEL en eau potable.

Le projet intitulé PLU2 fait passer une nouvelle route en plein dans ces champs captants. Bien sûr, elle ne s'appelle plus « rocade »[1] mais « desserte ». C'est jouer sur les mots pour maquiller un risque important que l'on veut, une nouvelle fois, faire subir à la population.

L'importance de ces champs captants au sud de Lille augmente en permanence. En effet, le changement climatique annoncé est de plus en plus perceptible, ne serait-ce que par la canicule de cet été. Or, toutes les perturbations liées à ce changement climatique (actuellement connues) ont été annoncées par le GIEC depuis plusieurs années. Les prévisions du GIEC ont été déclinées par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) à l'échelle de l'Hexagone dans un document intitulé « Explore 2070 ». Pour ce qui est du Bassin Artois Picardie, cette étude nous annonce qu'il faut, entre autres, s'attendre à :

- une baisse des pluies de 5 à 10% (en moyenne annuelle)

• pour ce qui est des nappes phréatiques, une baisse du contenu de 6 à 46% selon les nappes.

Ajouter à cela, avec l'élévation de température, on peut s'attendre à des conflits d'usage entre l'agriculture et l'alimentation en eau potable (AEP). Cela va être un problème pour tout le bassin et, en particulier pour l'AEP de la MEL. Il est donc indispensable de protéger complètement les champs captants au sud de Lille en y interdisant toute urbanisation, industrie et voie de communication.

Il faut également préserver la qualité de l'eau située sous les champs captants du sud de Lille. Il existe pour cela une méthode simple, mais qu'il est indispensable de mettre en oeuvre : sur tous les champs captants et les parties de bassin versant amenant de l'eau dans ces champs, il faut développer la culture du sol biologique (aussi bien en agriculture qu'en maraîchage et en gestion de prairies) et proscrire toute méthode culturale utilisant des intrants chimiques de synthèse (pesticides, nitrates, …)

Toujours dans le but de sécurisation de l'alimentation en eau potable(AEP), il y a 2 mesures indispensables :

• Arrêter d'utiliser de l'eau potable pour transporter les excréments depuis la cuvette des toilettes jusqu'à la station d'épuration (ou la fosse septique toutes eaux).

• Récupérer l'eau de pluie, la stocker pour l'utiliser dans tous les bâtiments pour les besoins en eau où la qualité de potabilité n'est pas nécessaire.

2 - Utilisation de terrains pour y bâtir et accueillir de nouveaux habitants

La Fédération Nord Nature Environnement siège à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers pour le Département du Nord. Dans cette commission, nos représentants défendent systématiquement cette protection. Or, pour ce qui est de Lille même, chaque habitant dispose en moyenne de 15m² d'espaces verts (alors que pour Paris ce sont 16m², Bordeaux 28m², Marseille 38m², …). On nous objecte que les Lillois ont des espaces de ce type dans la MEL. Mais, dans le PLU2 en projet on a :

• Une augmentation de la population sur la période 2018-2028 : 50587 habitants en plus.

• La construction de 61479 logements.

• Un besoin foncier : 3314 hectares, dont 1436 hectares en extension (en dehors des zones déjà construites).

C'est une attaque systématique des espaces naturels, agricoles et forestiers de la MEL.
Il faut arrêter de consommer des terres agricoles pour urbaniser.

3 - Les zones de nature

Les zones où cette nature est la mieux préservée reçoivent le nom de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF). Le PLU2 en projet porte atteinte à ces zones. C'est inacceptable.

4 - L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE)

L'avis formulé par l'Autorité Environnementale sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la Métropole Européenne de Lille porte sur la qualité de l'évaluation environnementale et la prise en compte de l'environnement par le projet de plan. Cet avis comporte 46 pages de recommandations (pages 223 à 268 de l'Avis des Partenaires Publics Associés).

La Fédération Nord Nature Environnement estime que tous les points du PLU soulevés par la MRAE doivent être résolus par la mise en oeuvre des préconisations listées dans ce document.

C - Conclusion

Suite à nos remarques et, en fonction des documents que nous avons trouvés dans l'enquête, en particulier les plans, nous ne pouvons nous contenter des 4 feuilles volantes annexées à la dernière minute dans « L'avis des personnes publiques associées » : courrier de Monsieur le Président de la MEL et réponse de Monsieur le Préfet du Nord, pages 221 à 224 de l'avis des personnes publiques associées.

Nous donnons donc un avis défavorable à ce PLU2.

1 - L'arrêté préfectoral légalisant le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU datant de 1998 et comportant cette rocade avait été cassé en 2000 à la demande de NNE.

Une interconnexion générale, des carrières en fosses profondes de l'Avesnois au Dunkerquois ... La solution à tous nos problèmes d'eau potable en matière de pollution et d'approvisionnement ?

par J. Danloux[1]

LES FAITS

1994-1999 : Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des forages réalisés en forêt de Mormal

Les DUP des 6 septembre 1994 et 17 août 1999 sont établies pour permettre au distributeur public[2] d'exploiter ses forages (forages F1, F4 et F5 de LOCQUIGNOL) afin de répondre à des objectifs précis de sécurisation de secteurs proches de la forêt de Mormal (distribution d'eau potable pour l'unité du QUESNOY et lutte contre les nitrates pour le groupement de LANDRECIES).

2005-2007 : Réévaluation des débits de pompage et travaux de dérivation.

C'est toujours pour répondre à des objectifs présentés comme de la sécurisation de distributions d'eau potable qu'il est demandé à l'hydrogéologue agréé d'intervenir.

- Rapport de l'hydrogéologue du 21 juillet 2005 pour 5 forages plus à l'Est de Mormal (2 à AULNOYE-AYMERIES, 2 à BACHANT et 1 à PONT-SUR-SAMBRE).
- Enquête sur l'utilité publique du projet (avis du 26 décembre 2006)
- Rapport de l'hydrogéologue agréé (*E. Carlier, 20 décembre 2006*) pour le « projet d'accroissement de prélèvement sur le champ captant de Locquignol afin de subvenir aux besoins du Valenciennois ou du Nord-Est du Cambrésis (accroissement des teneurs en nitrates) ».
- Enquête sur l'utilité publique du projet (avis du 24 avril 2007)
- AP du 12 avril 2007 pour 2 forages d'Aulnoye-Aymeries (F1, F2), 2 forages de de Bachant (F1, F2) et 1 forage de Pont sur Sambre (F1) pour répondre à des objectifs de sécurisation des AEP de secteurs pollués par les nitrates (Unités De Distribution d'ESCAUDAIN, ERRE, ROEULX, AVESNES-LE-SEC, MAING, SAULZOIR, VENDEGIES-SUR-ECAILLON et NEUVILLE-EN-AVESNOIS).
- AP du 12 avril 2007 pour les 5 forages à l'Est de Mormal, toujours pour répondre à des objectifs de sécurisation des Adductions d'Eau Potable (AEP) de secteurs pollués par les nitrates (UDI d'ESCAUDAIN, ERRE, ROEULX, AVESNES-LE-SEC, MAING, SAULZOIR, VENDEGIES-SUR-ESCAUT et NEUVILLE-EN-AVESNOIS).

Dès la présentation au CODERST[3] (séance du 20 février 2007) de la dérivation des 5 premiers forages, la fédération Nord Nature

Environnement :

- s'était inquiétée du risque de compromettre par cette première et importante dérivation le fragile équilibre des Unités de Distribution Intercommunales (UDI) du Val de Sambre exploitant (avec un autre distributeur) les eaux souterraines du synclinal de Bachant,

- avait proposé que ces transferts soient limités dans le temps, 5 ans (?) pouvant être le délai nécessaire pour la mise en place dans le Cambrésis d'un programme d'actions de reconquête de la qualité des eaux des principaux captages considérés comme pollués.

Août 2007 : Demande de travaux de dérivation de certains pompages sans précision d'objectifs précis.

- AP du 14 août 2007 pour tous les forages des graves de Locquignol (F14, SR6, SR6bis, SR16 et SR17).

- AP du 14 août 2007 pour tous les autres forages de la forêt de Mormal sur Locquignol (F1, F1bis, F3, F4, F6, F7, F8, F9) et Sassegnies (F10, F11).

Le territoire de la forêt de Mormal et la commune de Locquignol constituant, avec leurs nouvelles ressources une zone stratégique pour l'alimentation des UDI de l'Avesnois (Landrecies, Le Quesnoy, Nord-Est Cambrésis, Valenciennois), l'hydrogéologue agréé demande « la mise en place d'un dispositif de mesure en continu des niveaux respectifs de l'eau de la nappe superficielle, des plans d'eau existants qu'il recensera et de la nappe captée ». Ce dispositif devra être opérationnel un an avant la mise en exploitation et durant l'exploitation « de manière à démontrer que les prélèvements d'eau de nappe n'ont que peu ou pas d'influence en surface ou sur les plans d'eau ».

2011-2012 : Interconnexion des champs captants par la liaison d'Aulnoye-Aymeries à Pecquencourt.

Les objectifs déclarés sont :

- l'achèvement de l'interconnexion générale,

- le raccordement du nouveau champ captant de la Sambre et de la forêt de Mormal,

- les améliorations qualitative et quantitative de la distribution d'Eau sur les UDI traversées.

Pourtant, l'enquête publique de type « Bouchardeau », menée du 16 janvier au 17 février 2012 et du 2 au 11 avril 2012, ne concerne - théoriquement - que l'instauration de servitudes de passage liées à la pose d'une conduite de 75 km. menant des sites de production d'Aulnoye-Bachant à Pecquencourt, via la future unité de traitement de Locquignol.

C'est d'ailleurs cette réponse qui est faite à Nord Nature Environnement[4] pour le CODERST qui suit les enquêtes publique et administrative :

- L'opération ne concerne que les travaux directement liés à la « création d'une canalisation ».

- Il ne s'agit pas « d'une demande de prélèvement et de dérivation des eaux ».

Il était quand même permis de se demander si l'enquête publique avait bien pour objet « d'informer le public et de recueillir les appréciations, suggestions et contre-propositions, postérieurement à l'étude d'impact » pour une simple dérivation de secours des UDI traversés, car :

- Dès 2011, le directeur régional de la DREAL[5], s'interroge sur les motivations de ces travaux, rappelant que :

. « si le projet apparaît comme un palliatif à un problème de pollution de certains captages, la priorité devrait être donnée au traitement de la pollution de ces captages.

. si le projet consiste à augmenter les prélèvements dans la partie Est de l'Avesnois pour alimenter des secteurs plus à l'Ouest, des éléments d'appréciation sur la suffisance de la disponibilité de la ressource pour les communes concernées auraient pu être apportés. »

- dans les 3 dernières lignes de la notice[6], rédigée « avec la préoccupation constante d'informer de la façon la plus claire et la plus complète possible le public sur les caractéristiques du projet », le distributeur public précise qu'à « l'issue de cette opération il subsistera uniquement la partie extrême Est du département à conforter. A ce propos une étude de valorisation des eaux de carrière de l'Avesnois est en

train d'être menée et l'eau prélevée verrait abonder la production de la Forêt de Mormal et pourrait transiter par cette nouvelle adductrice de 700 mm de diamètre ; le diamètre de 700 mm a été dimensionné pour accepter ce débit supplémentaire ».

On se propose donc de « conforter » l'Avesnois en envoyant les eaux d'exhaure de ses carrières en fosses par un plus gros tuyau que prévu vers des destinations non précisées et autres que les précédentes UDI à secourir.

Ce n'est qu'en 2013, qu'un rapport de la Cour régionale des comptes évoquera un peu plus sérieusement ce projet de relier « par des canalisations de fort diamètre l'Avesnois au Dunkerquois », signalant que :

- celui-ci « s'est enrichi de l'éventualité d'un approvisionnement complémentaire valorisant les eaux d'exhaure de différentes carrières de l'Avesnois, à hauteur de 10 000 à 20 000 m^3 par jour ».

- « NOREADE a régulièrement sollicité Lille Métropole Communauté Urbaine afin de tenter d'avancer sur la voie d'un implication plus forte de ce partenaire potentiel dans l'équilibre économique de cette liaison » et que « cette attitude contraste avec le fait d'avoir présenté comme seule motivation de ce projet la satisfaction des besoins en eau des usagers de NOREADE résidant sur les territoires traversés par cette liaison ».

- « NOREADE a pris le parti de surdimensionner l'interconnexion Avesnois-Pecquencourt par rapport à ses besoins propres (700 mm au lieu de 500 mm) afin de déposer le

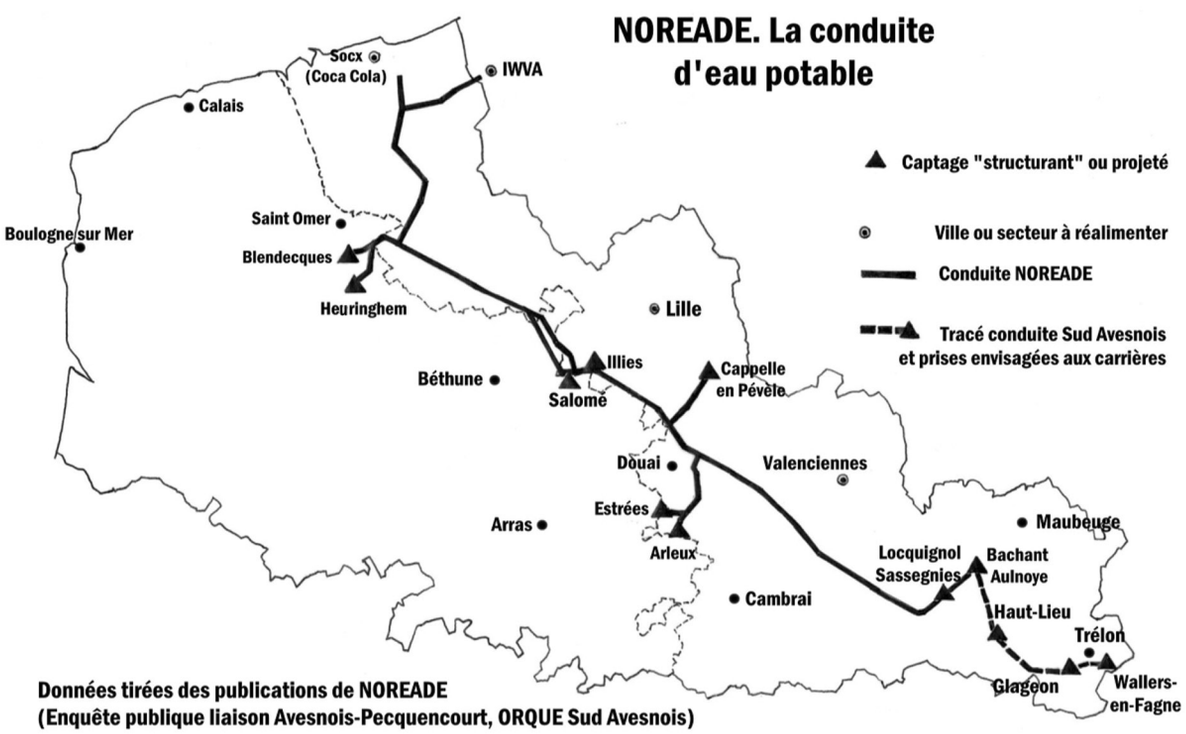

dossier d'autorisation administrative pour l'été 2010 ».

2016 : Demande d'autorisation pour l'usine d'embouteillage du Quesnoy[7]

La Direction Départementale des Territoires et de la MER (DDTM) s'étant inquiétée de « l'absence de toute certitude sur la disponibilité de la ressource » en eau, une lettre d'engagement est fournie par NOREADE, précisant les disponibilités des forages pressentis pour l'alimentation du site :

En phase 1 (besoin estimé à 300.000 m^3/an), le site sera raccordé sur l'UDI du Quesnoy, alimentée par :

- le captage de Potelle (autorisation administrative de 266.450 m^3/an et production en

2014 de 101.573 m^3, soit un disponible de 160.000 m^3/an.

- les captages de Locquignol (F1, F1bis, F7, F8 et F9) avec autorisation administrative pour 1.430.800 m^3/an et production en 2014 de 799.312 m^3 d'où un disponible de 630.000 m^3/an.

La production globale sur la base de 16h de pompage/jour et 365 jours/an devrait assurer un disponible de 790.000 m^3/an pour des besoins de 300.000 m^3/an.

En phase 2 (échéance 2020) le besoin est estimé à 800.000 m^3/an. « L'UDI du Quesnoy, à l'horizon 2020, sera sécurisée par la mise en service de l'interconnexion Avesnois-Pecquencourt. Les capacités de cette interconnexion (13.000 m^3/ an) permettront de couvrir les besoins du projet REFRESCO ».

REMARQUES

La recherche et l'exploitation d'une nouvelle ressource en eau[8] en forêt de Mormal par NOREADE ne peut-être que profitable à la commune de Locquignol (élaboration possible d'un contrat de ressources), à l'intercommunalité du Pays de Mormal et à la ville du Quesnoy (développement d'une unité d'embouteillage), dans la mesure où l'on ne court pas le risque d'une surexploitation et qu'une partie de cette nouvelle ressource soit réservée aux besoins des usagers de NOREADE résidant sur les territoires devant bénéficier des arrêtés préfectoraux de 1994, 1999 (DUP des forages) et de 2007 (dérivation).

Si les besoins paraissent satisfaits pour l'UDI du Quesnoy et l'alimentation en 2019 de l'usine d'embouteillage, il n'apparaît pas que le sauvetage des autres UDI ait été mené à son terme puisque dans le Programme du SDAGE 2016-2021, Mormal apparaît toujours comme une zone à enjeu eau potable pour des transferts vers les AEP de VERCHAIN-MAUGRE, VENDEGIES-SUR-ECAILLON, SAULZOIR, SOLESMES, CROIX-CALUYAU, NEUVILLY et INCHY qui constituent toujours des captages prioritaires dont la qualité des eaux est à reconquérir, tant en matière de nitrates que de pesticides.

Pour le risque de surexploitation en forêt de Mormal et le contrôle piézomètrique (demande de 2006), une association (Mormal Forêt Agir) a saisi la DREAL en 2016 puis la DDTM en 2017. Aucune exploitation de résultats (état initial 2015, carte isopièzes) n'a été communiquée et dans sa réponse en date du 19 mai 2017, l'administration rappelle que « le réseau de piézomètres de suivi proposé a été établi en décembre 2014, que la mise en exploitation est envisagée en 2018 après la réalisation de l'usine de traitement et que les résultats doivent être communiqués au Service Police de l'Eau ». La Commission Locale de l'Eau Sambre-Avesnois ne paraît pas avoir été informée d'un quelconque suivi entre 2015 et 2017.

D'autres incertitudes demeurent à l'horizon 2020,

- avec la « sécurisation » de l'UDI du Quesnoy par la mise en service de l'interconnexion de l'Avesnois au Dunkerquois et le mélange possible d'eaux de qualité (Forêt de Mormal) et d'eaux d'exhaure des carrières en fosses profondes de l'Avesnois, alors que pour certains besoins, l'appellation « eau de source » est fondamentale pour l'usine d'embouteillage9.

- avec de nouvelles demandes d'approvisionnements plus à l'Ouest.

CONCLUSION

Souhaitons que « ce projet unique en France[10] » de diversification de l'approvisionnement en eau à partir des eaux d'exhaure des carrières puisse être expertisé par l' Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement (ANSES).

En d'autres temps (Dossier n°060051, séance du 6 février 2007), le Conseil supérieur d'hygiène publique de France avait émis un avis défavorable à la demande d'autorisation par le SIDEN France d'une augmentation des prélèvements de la zone à enjeu d'Heuringhem dans le but d'assurer par une interconnexion avec La Gorgue - le premier tronçon de ce que nous connaissons

aujourd'hui sous le nom d'autoroute de l'eau - l'alimentation d'une communauté de Belgique (IWWA), à raison de 1,6 million de m^3/an.

Le risque de surexploitation de la nappe étant manifeste (fermeture des cressonnières, perte du caractère drainant d'un cours d'eau), l'AP n'avait pas été reconduit et le Conseil avait rappelé à tous « le principe selon lequel l'eau doit être réservée par priorité aux besoins locaux ».

1. Géologue de formation et hydrologue retraité d'un institut public de recherches (ORSTOM-IRD), Joël Danloux a représenté pendant plus de 10 ans la fédération régionale au Comité de Bassin Artois-Picardie, à la Commission départementale des carrières et à la Commission Locale de l'Eau Sambre-Avesnois.

2. SIDEN-NOREADE

3. COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

4. Lettre du Pôle d'expertise de l'Eau de la DDTM en date du 25 mai 2012, signée par le Secrétaire Général de la Préfecture et adressée à NNE avant le CODERST du 19 juin 2012.

5. Avis de l'autorité environnementale sur les projets. Note SC/2011/04 en date du 20 octobre 2011. Dans sa note aux membres du CODERST de septembre

6. NOREADE (juin 2011) : « Textes régissant l'enquête publique et conditions d'insertion de l'enquête dans la procédure administrative ». 6 pages.

7. Rapport de la DREAL au CODERST en date du 25 mars 2016.

8. J. Danloux (2016) : « De l'état de nos masses d'eaux souterraines, une étude de cas, la FRAG007 ». Rev. Nord-Nature-Environnement n°164, pp.16-18.

9. Compte-rendu du CODERST du 16 avril 2016. Dossier NP Refresco Le Quesnoy.

10. in « l'eau du fond des carrières devrait sortir des robinets fin 2019 », article de la Voix du Nord (édition de Maubeuge-Avenes) de Rufus de Ridder (10 décembre 2018)

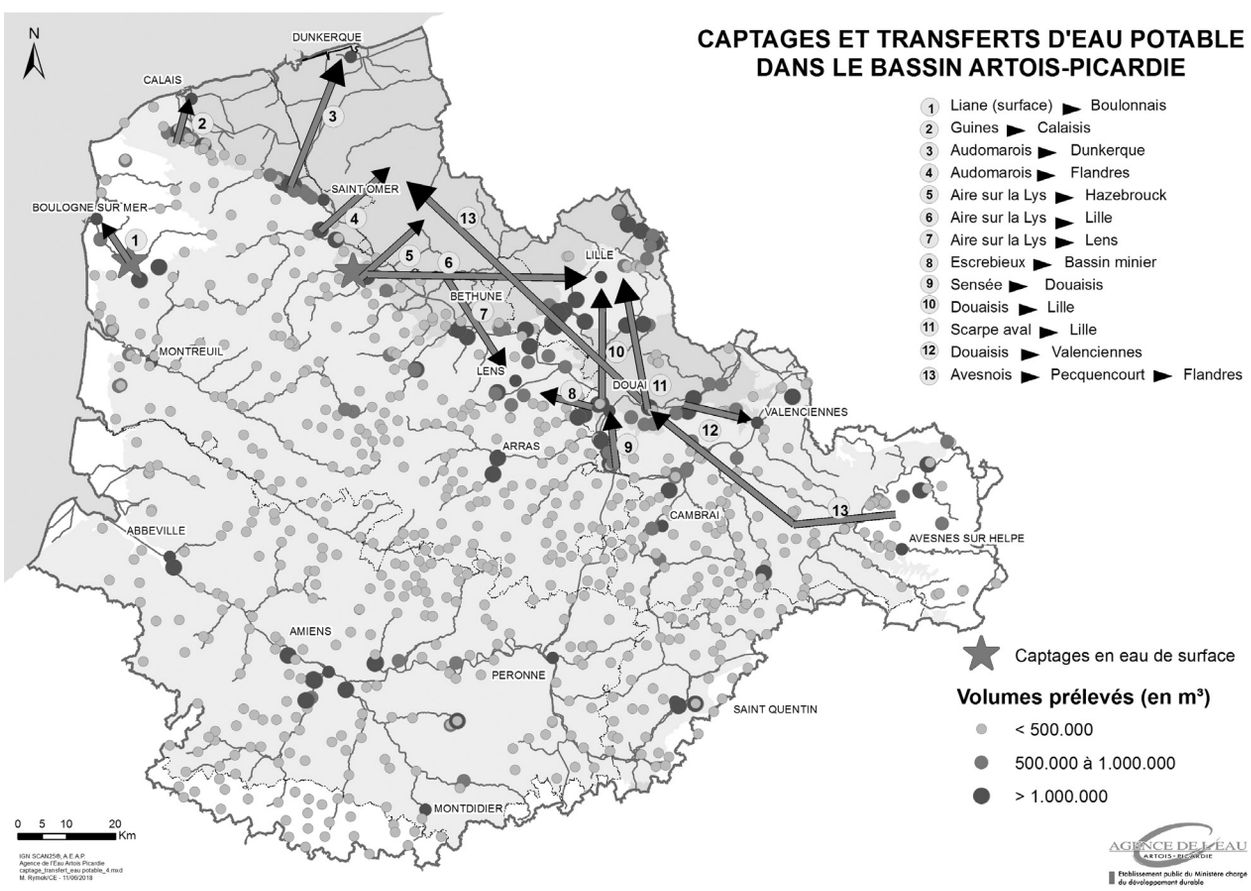

Source : Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement et à la nature au sein de Nord Nature Environnement

Par Nicolas Buriez[1]

En ce début d'année 2019 replongeons nous dans l'année 2018 et faisons un bilan des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la nature au sein de Nord Nature Environnement.

Malgré le désengagement de la Région Hauts de France dans les actions d'éducation et de sensibilisation, Nord Nature Environnement a continué a oeuvrer en faveur de l'environnement et à transmettre son attachement à celui ci via son programme d'actions.

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement[2] se manifestent sous plusieurs facettes au sein de l'association. Une de ces facettes les plus anciennes mais toujours d'actualité est la présentation et le prêt gratuits d'expositions créées par Nord Nature Environnement. Cette année par exemple l'exposition photo « Zones humides » réalisée par Nord Nature Environnement a été présentée du 26 mai au 2 juin à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités de Lille dans le cadre de la Semaine verte. De nombreuses expositions sont disponibles en prêt gratuitement (s'adresser au secrétariat de Nord Nature Environnement). Les présentations de ces expositions permettent à tous de s'informer sur l'environnement.

Comme les années précédentes la principale action de sensibilisation a concerné les animations nature réalisées tout au long de l'année. Cette année entre le 21 mars et le 6 décembre, 70 animations ont été réalisées par l'association. Le graphique ci-dessous présente la répartition des animations en fonction de leurs partenaires.

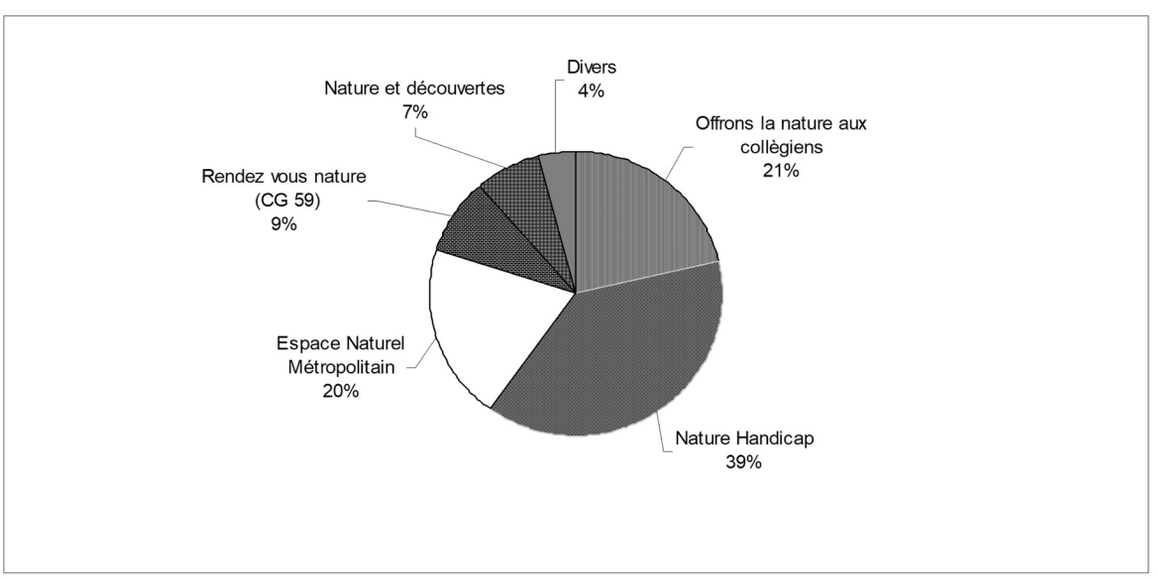

En 2018, les animations à destination des personnes en situation de handicap ont de nouveau représenté la part la plus importante des animations avec 30 sorties soit près de 43%, ces animations ont été réalisées via le programme «Nature Handicap[3]» du Conseil Départemental du Nord ainsi que par une aide du magasin Nature et Découvertes de Lille Grand Place via l'arrondi en caisse. Ces animations se sont déroulées sur une grande partie du territoire du Nord, de Zuydcoote à Lourches.

Animation Nature Handicap à Thumeries

En ce qui concerne le grand public, 22 animations ont été réalisées dans le cadre de partenariats avec l'Espace Naturel Métropolitain, le Conseil Départemental du Nord via le programme des Rendez-vous nature et dans le cadre de sorties avec les magasins Nature et Découvertes. Ces animations grand public sont généralement gratuites et ouvertes à tous, petits ou grands peuvent alors venir découvrir les milieux, la flore et la faune présent dans la région et ainsi s'émerveiller de sa richesse.

Après une forte baisse l'année dernière, cette année est marquée est marquée par le retour des animations collèges dans le cadre du programme «Offrons la nature aux collégiens[4]». Ces évasions et immersions en pleine nature pour les collégiens leurs permettent de découvrir les Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) sur le terrain et de comprendre l'importance de préserver l'environnement.

Via ces 70 animations réalisées (contre 56 l'année précédente), les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et à la nature ont touché directement 839 personnes. Nous avons donc une moyenne de 11.99 personnes par animation. Cette moyenne est bien supérieure à celle de l'année dernière (10.70). Cette hausse est principalement le fait du retour des animations pour les collégiens et d'une moyenne de 17 collégiens par activité. Les sorties scolaires ont eu pour thématiques la géologie ou la diversité du vivant en lien avec le programme de SVT, elles se sont déroulées sur des sites tels que des carrières ou des terrils. Des sites souvent méconnus et pourtant très riches.

En 2018, une des animations grand public qui a rencontré le plus de succès (24 personnes) a été l'animation concernant les arbres régionaux sur le site des Ansereuilles[5] à Wavrin dans le cadre des sorties de l'Agenda de l'explorateur de la Métropole Européenne de Lille. Lors de cette animation les participants étaient munis d'une clé de détermination simplifiée des arbres régionaux. Avec l'aide de l'animateur les néo-botanistes ont appris comment nommer l'essence arbustive présente devant eux via des critères tels que la disposition des feuilles ou la forme des feuilles (dentées, lobées...). Ils ont ainsi pu découvrir le cornouiller, le frêne, l'aulne ou bien comprendre la célèbre ritournelle «le charme d'Adam c'est d'être à poil»

Si l'on compare les bilans sur ces 5 dernières années, nous obtenons une moyenne de 70.2 animations par an (total de 351 animation sur 5 ans), l'année 2018 est donc dans la moyenne des cinq dernières années. La tendance est même à la hausse si on la compare aux précédentes moyennes, signe de l'intérêt que notre société porte à l'environnement.

Au sein de Nord Nature Environnement, le volet éducation et sensibilisation ne se limite pas uniquement aux sorties nature, les conférences et différents stands réalisés tout au long de l'année sont également des moments de sensibilisation. De fait le nombre de personne touchées par les actions de sensibilisation peut facilement dépasser le millier. On constate donc bien que ces actions de sensibilisation prennent une place prépondérante au sein des activités de Nord Nature Environnement. Il en est de même pour les associations affiliées à la fédération Nord Nature Environnement.

Alors lacez vos chaussures, saisissez vos jumelles, rechargez votre appareil photo, motivez votre entourage et partez vous balader avec Nord Nature Environnement et ses associations affiliées. Vous ne serez pas déçu.

1- Animateur à Nord Nature Environnement

2- Ces actions ont été réalisées selon les cas avec le soutien financier du Conseil Départemental du Nord, de l'Espace Naturel Métropolitain, de la DREAL et des magasins Nature et Découverte du Nord Pas de Calais via l'arrondi en caisse.

3- Programme Nature handicap, https://lenord.fr/jcms/pnw_5141/nature-et-handicap

4- Programme Offrons la nature aux collégiens, https://lenord.fr/jcms/pnw_5208/offrons-la-nature-aux-collegiens?hlText=offrons+la+nature+aux+collegiens

5- http://www.enlm.fr/home/1300-ha-de-nature/parc-de-la-deule-et-periseaux.html

Réalisation lors d'une animation au Conservatoire Botanique de Bailleul

Petite histoire du saule têtard

par Catherine Dionisio

Conservatrice à la Réserve Naturelle Nationale de la Mazière

Article publié dans le numéro 180 de la Revue Trimestrielle de la SEPANSO (Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest)

Ultime témoignage de pratiques rurales traditionnelles, le saule dit « têtard » parsemait autrefois les paysages de nos campagnes, faisant partie intégrante de la vie paysanne. Sa silhouette trapue et déformée, en grosse tête si caractéristique, provient d'un mode de gestion spécifique : tout au long de sa croissance, la tête de l'arbre subit une taille régulière, toujours sur une même hauteur, provoquant des bourrelets de cicatrisation et des branches en rameaux.

Ces opérations de taille régulière (recépage) avaient une utilité à une époque encore récente. Les branches étaient utilisées comme bois de chauffage ou de cuisson des aliments, l'osier pour la vannerie (paniers, corbeilles, nasses), et les pieds délimitaient les parcelles et les fossés, offrant de l'ombrage au bétail.

Mais le saule têtard offre d'autres avantages, notamment celui d'être un abri de choix pour la faune sauvage. Ainsi, les cavités formées par les tailles régulières offrent refuge aux insectes, petits mammifères (chauves-souris, lérot, etc), ainsi qu'aux oiseaux cavernicoles, notamment la Chouette Chevêche, espèce indissociable des paysages clairsemés, des pâturages humides à saules têtards et des vergers de hautes tiges.

Si ces saules têtards ont quasi disparu de nos paysages ruraux, la RNN Etang de la Mazière* maintient cette technique de taille dans ses milieux prairiaux afin de restaurer cette composante familière du paysage bocager.

Si vous souhaitez avoir un saule têtard chez vous, prélevez un plançon de 2 à 3 mètres de long sur un Saule blanc ou un Saule fragile adulte, entre novembre et mars et hors période de gel. Coupez la base du plançon en biseau et plantez le plançon sur un terrain humide, à un mètre de profondeur. Dès la première année, pendant la période de repos végétatif (novembre à mars), supprimez les bourgeons situés sur la partie inférieure du Saule, mais conservez ceux de la partie supérieure. Dès la deuxième année et pendant les dix premières années, procédez à un recépage total des rejets (partie haute du saule) tous les 2 à 3 ans. Après dix ans, vous pouvez espacer les recépages tous les cinq ans.

* Réserve située à Villeton (47400) dans le département du Lot-et-Garonne, en région Nouvelle-Aquitaine.

Moratoire sur la fiscalité des carburants : une régression grave

Communiqué de France Nature Environnement du 4 décembre 2018

Le Premier ministre vient d'annoncer un moratoire sur la fiscalité sur les carburants dans l'espoir d'apaiser les gilets jaunes. Pour France Nature Environnement, le Gouvernement commet une grave erreur : il abdique le combat pour sauver la planète, sans pour autant répondre de manière pertinente à la colère exprimée.

Face au pouvoir d'achat en berne, c'est l'écologie qui trinque

Emmanuel Macron, paradoxalement nommé « champion de la Terre », semble avoir oublié ses grandes déclarations et son « Make our planet great again ». La COP 24, conférence pour mettre en oeuvre l'Accord de Paris sur le Climat, ne figure ni à son agenda, ni à celui de son Premier ministre. Et son Gouvernement, comme les autres partis politiques qui ont relayé cette demande, en renonçant à la hausse programmée de la taxe carbone, au réalignement de la fiscalité entre le gazole et l'essence ou encore à la hausse de la fiscalité sur le gazole non routier, renonce à des outils clé pour la transition. Ce, sans pour autant apporter de réelle réponse à la détresse exprimée.

Pour **Michel Dubromel, président de France Nature Environnement** : « *ce moratoire est une grave erreur : les taxes écologiques ne représentent qu'entre 7 et 8% du prix des carburants et le pétrole va continuer à se raréfier donc son prix à augmenter. Cette décision est consternante, c'est encore l'écologique qui trinque… renoncer à la taxe carbone ne permettra pourtant pas de résoudre durablement les fins de mois difficiles des Français* ! »

Rendre la transition plus solidaire

Pour France Nature Environnement, la transition écologique doit nécessairement être solidaire. Des mesures fortes d'accompagnement doivent impérativement être mises en place :

- Pour la mobilité, il faut donner à tous les Français une alternative à l'auto-solo : transports en commun, covoiturage, vélo… Pour les Français les plus démunis, un chèque mobilité doit être mis en place. L'aménagement du territoire doit également être repensé pour rapprocher les services publics et les commerces des citoyens.
- Concernant le logement et le chauffage, il est temps d'investir massivement dans la rénovation pour éradiquer la précarité énergétique. Les aides à la rénovation doivent être renforcées et simplifiées pour que progressivement, aucun logement ne reste une passoire énergétique.

Rendre la transition plus juste

Pour répondre au sentiment d'injustice exprimé par les gilets jaunes, il est nécessaire d'appliquer le principe pollueur-payeur de la même façon pour tous. Actuellement, les entreprises notamment du transport routier de marchandise sont partiellement exonérées de la taxe carbone. Pour que la taxation soit acceptable elle doit être juste : France Nature Environnement demande la taxation du transport routier, du transport aérien (la convention internationale qui l'interdit doit être renégociée) et des navires les plus polluants. La fédération appelle donc à rejoindre les marches pour le climat, organisées partout en France ce samedi 8 décembre.

La Revue de

nord nature Environnement

ADHÉSION ET ABONNEMENT A LA REVUE 2019

Adhésion :

Je désire : - être simple adhérent
- être adhérent et prendre une part active dans l'association

(rayer la mention inutile)

Cotisation annuelle, au choix : tarif minimal 20 euros
tarif de soutien 30 euros
tarif membre bienfaiteur 60 euros ou plus

Abonnement :

Je désire m'abonner à la revue. Tarif annuel (3 numéros) : 15 euros

Adhésion + abonnement :

Je désire : - être simple adhérent et m'abonner à la revue de Nord Nature Environnement
- être adhérent, prendre une part active dans l'association et m'abonner à la revue

(rayer la mention inutile)

	Cotisation	Abonnement	Cotisation/abonnement
Tarif minimal	20 euros	15 euros	35 euros
Tarif de soutien	30 euros	15 euros	45 euros
Tarif membre bienfaiteur	60 euros ou plus	15 euros	75 euros
Étudiant	10 euros	15 euros	25 euros

Nom……...Prénom…….....
Adresse…….....
Code postal…….....Commune..…….....
Téléphone(s).....
Courriel.....
Profession.....

Les informations recueillies pour votre adhésion ou votre abonnement font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'association. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez nous contacter.

Chèque à libeller à l'ordre de Nord Nature Environnement.
Chèque et bulletin d'adhésion et /ou d'abonnement à adresser à :
Nord Nature Environnement, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités,
23 rue Gosselet, 59000 Lille.
Tél : 03 20 88 49 33

La Revue de

nord nature Environnement

Fédération régionale

membre de France Nature Environnement

Nature - Environnement - Equilibre durable

Eau potable

L'éducation à l'environnement

José Godin nous a quittés

n°173
mars 2019
46ème année
Prix : 5 euros